

## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION ANIMAL-SOCIETE-ALIMENT (ASA) du mercredi 7 février 2024**

---

Le mercredi 7 février 2024, à 10h, l'Assemblée générale ordinaire de l'association Animal-Société-Aliment (ASA), régulièrement convoquée, s'est réunie en mode hybride (présentiel + visioconférence), sous la conduite de Michel MAS, président en exercice.

11 membres étaient présents. 24 pouvoirs vérifiés valides sont parvenus au secrétariat de l'association.

Une première Assemblée générale ordinaire avait été convoquée le jeudi 25 janvier 2024 à 9h30. Le bureau a constaté l'absence de quorum, en a dressé le procès-verbal. Cette nouvelle assemblée générale ordinaire se réunit sans exigence de quorum, conformément à l'article 11 des statuts.

### **POINT 1 : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 8 février 2023**

Le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 8 février 2023 a été diffusé à tous les membres de l'association. Il est disponible sur le site Internet de l'ASA <https://association.asa-spv.fr>.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du mercredi 8 février 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **POINT 2 : Rapport moral 2023**

M. MAS, président de l'ASA, souhaite la bienvenue à toutes et tous ; un tour de table est effectué afin que chacun des participants puisse se présenter. Cette Assemblée générale se tient en présentiel et en visioconférence pour permettre à un maximum d'adhérents de nous rejoindre. Des remerciements sont adressés aux membres présents à la MNE, à ceux connectés ainsi qu'aux membres absents, mais qui se sont manifestés par l'envoi d'un pouvoir. Au total, ce sont 24 pouvoirs valides qui ont été reçus.

Une absence de quorum lors de la première convocation de l'Assemblée générale le 25 janvier 2024 a conduit à la convocation d'une seconde Assemblée générale ce jour, pour laquelle aucune obligation de quorum n'est requise. Au total 253 adhérents sont répertoriés : 24 adhérents individuels et 229 adhérents « personnes morales ». 11 adhérents sont présents ce jour (présentiel + visioconférence).

### ***Evolution du nombre de cotisants :***

Année	Cotisants individuels	Cotisants « personnes morales »
2021	25	244 (dont 49/46 ADILVA et 14 belges)
2022	22	254 (dont 46/43 ADILVA et 14 belges)
2023	24	229 (dont 44/41 ADILVA et 13 belges)

Les chiffres donnés pour l'ADILVA correspondent aux laboratoires participant au RAEMA mais qui ne paient pas de cotisation individuelle.

### ***Constats :***

Cette année 2023 fut pour notre association une année bien particulière :

- Vincent CARLIER nous a quitté fin septembre 2023.

Vincent était un des membres fondateurs de l'ASA. Il était à l'origine du RAEMA dont il était le coordinateur scientifique, et avait fait partie de l'équipe fondatrice du projet ASADIA.

Vincent nous te remercions pour tout ce que tu as fait pour notre association et je propose à notre assemblée générale et sur proposition du bureau et de notre équipe de collaboratrices, de te nommer Président d'Honneur de l'ASA à titre posthume.

- Quelques jours plus tard, c'est Didier PEYROT un autre membre du bureau de l'ASA qui nous a quitté.

Une bien triste fin d'année pour l'ASA

- Cette fin d'année 2023 fut aussi marquée par un changement majeur dans l'organisation de notre association :

L'ASA a quitté le site de l'École Vétérinaire d'ALFORT le 28 septembre 2023. Ses bureaux administratifs sont désormais hébergés à la MNE, où nous nous trouvons aujourd'hui, et son laboratoire, où sont préparés les échantillons du RAEMA, est quant à lui hébergé au sein du laboratoire de l'IFIP à ROMILLÉ.

Nous travaillons donc sur deux sites éloignés.

Nous pensons avoir réussi ce déménagement sans impacter la qualité de notre offre de services et ceci grâce notamment :

- A la forte implication de notre personnel dans son organisation et je tiens à les en remercier chaleureusement,

- Au développement de nouvelles méthodes de travail pour notre équipe, utilisant autant que faire ce peu, la dématérialisation de nos échanges documentaires et de nos procédures de travail (Comptabilité, Qualité du RAEMA, travail très régulier en visioconférence ...).

Merci à Éloïse RIOUALL (qui assure depuis quatre ans la gestion informatique de l'ASA et le développement d'ASAP, le logiciel de gestion de notre association) et à Claude GRANDMONTAGNE pour leur aide à la mise en place de ces outils de communication interne.

- Mais aussi et je ne les oublie pas, nos laboratoires participants au RAEMA, à qui nous avons demandé d'avancer exceptionnellement d'un mois, la date d'envoi des échantillons du RAEMA d'automne pour nous permettre de déménager fin septembre. L'ASA tient particulièrement à les remercier pour leur compréhension.

### ***Développer la visibilité de notre association :***

- ***Nous communiquons grâce au site internet de l'association*** : il est rappelé que le bureau de l'association avait décidé courant 2018 de confier à Eloïse RIOUALL la responsabilité de la maintenance de notre site internet, dans le cadre de sa fonction de responsable informatique de notre association.

Elle s'est vue également confiée fin 2022 la refonte complète du site web de l'ASA. Elle travaille actuellement à la mise en forme de la charte graphique du site et de sa nouvelle organisation. Une fois la charte graphique définie, nous envisageons de changer le logo de l'ASA pour le mettre en adéquation avec la nouvelle présentation du site.

Merci à Eloïse RIOUALL et aux membres de l'équipe "Comité éditorial du site internet" pour leur travail.

### ***- Accès participant sur notre site Internet :***

Toujours dans l'objectif d'améliorer notre communication avec nos adhérents, un Accès participant a été créé sur le site internet de l'association. C'est à la suite de l'enquête de satisfaction que l'ASA a réalisée en 2018 auprès des utilisateurs du RAEMA, que le Conseil d'administration de l'ASA a décidé de créer cet accès.

A cette occasion, il est rappelé qu'ASAP, le nouveau programme de gestion de l'ASA est opérationnel depuis juin 2020. Il est hébergé en Suisse, par la société AJAR. Il est également depuis trois ans, sécurisé et joignable à l'adresse <https://association.asa-spv.fr>.

Il est bien sûr conforme aux exigences de la réglementation RGPD. (*Règlement Général de Protection des Données*)

- **Nous soutenons notre personnel et certains de nos membres parmi les plus actifs**, à participer à des colloques nationaux et internationaux pour communiquer sur leurs travaux et représenter l'ASA.

Malheureusement, le déménagement n'a pas permis à Leïla ALI MANDJEE de se déplacer pour participer au 10<sup>ème</sup> Workshop sur les essais d'aptitude en chimie analytique, microbiologie et médecine qui s'est tenu à Windsor du 25 au 28 septembre 2023.

Toutefois, Claude GRANDMONTAGNE et moi-même avons participé les 10 et 11 octobre 2023 aux Rencontres Nationales de la Santé Publique Vétérinaire organisées par l'ADILVA à GAP.

A cette occasion l'ADILVA a organisé une journée scientifique autour de plusieurs sessions : « Sécurité sanitaire des aliments », « One health » et « Santé animale ».

- **Nous attribuons des bourses** pour financer dans le cadre d'une convention avec un établissement d'enseignement supérieur, des travaux d'élèves sur des thématiques de santé publique.

- Pour mémoire, nous avons proposé en 2017 de financer une thèse d'exercice vétérinaire avec un sujet sur la médiation animale, dans le cadre de la convention ASA/Vetagro-sup. Vetagro-Sup nous avait proposé un sujet et des candidates en 2018.

Les coûts associés à ce travail s'élevaient à environ 4 000 € mais faute à Vetagro-sup de nous avoir transmis les documents nécessaires au remboursement de cette somme, nous n'avons toujours pas pu solder ce projet [...] bien que les travaux aient été réalisés et les thèses soutenues.

- En 2021, l'Anses et l'ENVT nous ont sollicités pour contribuer au financement de deux thèses d'exercice vétérinaires en microbiologie alimentaire sur la thématique des méthodes alternatives de détection de *Listeria monocytogenes* dans les aliments et les produits de l'environnement. L'ASA a contribué, dans le cadre de ce projet, à la prise en charge des déplacements des étudiants pour leur permettre de participer à plusieurs colloques sur cette thématique. Ces thèses ont été soutenues fin 2023. Les auteurs nous ont fait parvenir un article de synthèse qui sera publié dans le prochain AsaContact.

- **Nous encourageons notre personnel technique** à participer à des groupes d'experts, notamment dans le domaine de l'accréditation des laboratoires. C'est le cas de Leïla ALI MANDJEE qui est qualifiée en tant qu'auditrice technique (depuis août 2017) et statistique (depuis novembre 2018) pour le Cofrac sur le référentiel ISO 17043 (Exigences générales concernant les essais d'aptitude). Dans ce cadre, elle a réalisé une évaluation en 2023.

- **Nous éditons** en moyenne, deux exemplaires par an de notre revue AsaContact que nous diffusons par voie électronique.

Je profite de l'occasion pour saluer comme chaque année l'efficacité du comité de rédaction d'AsaContact et notamment son rédacteur en chef Gilles QUINET, qui a souhaité cette fin d'année se mettre en retrait de cette mission et passer le flambeau à Brigitte ENRIQUEZ elle-même secondée par Michel GAUTHIER.

L'intégration des articles à la revue et leur mise en forme sont réalisées par Eloïse RIOUALL.

Merci à tous pour ce travail remarquable.

Merci également à tous les contributeurs, rédacteurs, relecteurs et informaticiens dont les articles amènent nos adhérents à télécharger chaque numéro de la revue après avoir été avertis par courriel de sa mise en ligne.

Je vous signale que le numéro 56 de notre revue est en préparation avec un peu de retard lié à notre déménagement.

**- Nous avons référencé l'ASA dans le calendrier de l'EPTIS (European proficiency testing information system)**

En tant qu'organisateur de Comparaison Inter-Laboratoires, l'ASA est référencée sur le site de l'EPTIS. Depuis trois ans, EPTIS a mis en place un calendrier répertoriant les Essais Inter-Laboratoires à venir. La parution dans ce calendrier se fait à la demande de l'organisateur pour un montant de 80 € par campagne. Depuis 2018, l'ASA fait paraître ses campagnes annuelles RAEMA Poudre et RAEMA Gel. Cela a notamment eu un impact sur la fréquence de consultation de notre page Web.

Au vu de ces résultats, nous avons proposé en Conseil d'administration que l'ensemble des 4 campagnes RAEMA Poudre/Gel 2024 puisse figurer dans le calendrier EPTIS pour un coût total de  $80 \times 4 = 320$  € HT.

**- Plan de communication**

Leïla ALI MANDJEE, a suivi en septembre 2019, une formation consacrée à la conception et à la mise en œuvre d'un plan de communication.

Elle a depuis, avec son équipe rédigé un plan de communication qui a notamment servi de base à la refonte de notre site internet. L'objectif étant de tout mettre en œuvre afin que nos adhérents et les participants au RAEMA puissent bénéficier de prestations de qualité en toute confiance.

Nous restons en effet, à l'écoute des laboratoires (nous les questionnons régulièrement) afin d'adapter nos prestations à leurs besoins et cela, grâce notamment à nos activités de R&D.

Notre dernier questionnaire de satisfaction date de mars 2023. Plusieurs points d'intérêt sont ressortis des réponses des laboratoires consultés et notamment :

- L'évaluation de la justesse et de la fidélité proposée par le RAEMA.
- L'évaluation des techniciens, mais aussi des méthodes.
- La détection de pathogènes sur chiffonnette,
- La détection de *Listeria* autres que *monocytogenes* et le dénombrement de *Campylobacter*.
- Un besoin de formation à l'utilisation et à l'interprétation des rapports

- A la question concernant le développement de nouvelles matrices pour le RAEMA, les réponses des laboratoires n'ont pas fait émerger une tendance majoritaire pour développer de nouvelles matrices.

## LE RAEMA

Le Réseau d'Analyses et d'Echanges en Microbiologie des Aliments en est à sa 38<sup>ème</sup> année d'existence.

En 2023, ont été menées à bien les campagnes 76 (6 mars 2023 – 336 participants), 76A (5 juin 2023 – 157 participants), 77 (11 septembre 2023 -335 participants) et 77A (4 décembre 2023 – 151 participants), sans incident notable.

Le nombre de laboratoires participant aux essais RAEMA est resté stable : vous constaterez lors de la présentation du rapport financier une relative stabilité des recettes.

L'ASA sera évaluée par le COFRAC en mars 2024 pour une évaluation de **surveillance** de l'organisation du RAEMA. Il s'agira de la 1<sup>ère</sup> évaluation à la suite du déménagement de l'ASA. Cette évaluation sera menée par 3 évaluateurs sur les 2 sites : Paris et Romillé. Un audit interne réalisé entre octobre et novembre 2023 avait déjà permis l'élaboration d'un dossier à destination du Cofrac permettant le maintien de l'accréditation de l'ASA à l'issue de son déménagement.

D'autres flores sont toujours à l'étude afin de diversifier l'offre et prendre en compte les demandes qui sont apparues dans les réponses au questionnaire de satisfaction (*Campylobacter*, *Listeria* autre que *monocytogenes* et *Salmonella atypiques*, ...)

Le RAEMA a réuni, le 13 décembre 2023, le groupe consultatif. Il est composé de membres des deux associations initiatrices (ASA et ADILVA) de représentants de laboratoires de l'industrie Agro-Alimentaire et d'experts invités en fonction des besoins du Réseau. Le compte rendu de cette réunion est archivé et disponible.

Une convention actualisée a été signée en 2022 avec l'ADILVA. Elle prévoit au moins une réunion annuelle pour examiner sa bonne mise en œuvre et réactualiser, si nécessaire, son annexe financière. Cette réunion s'est tenue hier, 6 février 2024 dans nos locaux de la MNE.

Le pilotage en temps réel du RAEMA est assuré par le Comité permanent, qui rassemble toutes les fonctions du Réseau (coordination, qualité, technique et statistique, administration, informatique). Il s'est réuni 12 fois au cours de l'année 2023 (pour mémoire, il s'était réuni 15 fois en 2022) : les 11 janvier, 15 février, 14 mars, 7 avril, 9 mai, 21 juin, 5 juillet, 13 septembre, 12 octobre, 3 novembre, 24 novembre et le 20 décembre 2022.

Au cours de ces réunions, le Comité permanent passe en revue les nombreux retours d'informations des clients, en évalue la portée et les conséquences, et en extrait des axes d'amélioration. Tous les retours sont enregistrés dans une base de données afin de faciliter leur exploitation. Le comité permanent prévoit et valide les documents qualité.

Nous adressons, comme chaque année, nos remerciements à notre responsable technique et statistique Leïla ALI MANDJEE, qui assure seule depuis 2020, à la suite du départ de Jean-Christophe AUGUSTIN, la responsabilité du réseau et le traitement des retours d'informations.

Je n'oublie pas de remercier à nouveau Vincent CARLIER, le coordinateur du RAEMA qui n'a jamais cessé de nous apporter son appui scientifique nécessaire au bon fonctionnement de notre CIL. C'est désormais Martine CARLIER qui assure cette fonction de coordinateur.

Merci aussi, à la totalité de l'équipe de l'ASA qui a su mener à bien les différentes campagnes du RAEMA en 2023 malgré les contraintes liées à notre déménagement. Par son implication et sa polyvalence, notre équipe a su organiser son planning de travail pour permettre à l'ASA d'offrir un service identique à ses laboratoires adhérents. Encore bravo ....

Je profite de cette Assemblée Générale pour remercier, tous ceux qui viennent très fidèlement aider notre équipe le jour de la fabrication et de l'envoi.

Rappelons que depuis 2016, Eloïse RIOUALL est inscrite dans le tableau d'habilitation au sein du laboratoire, comme suppléante de notre responsable qualité Martine CARLIER.

Par ailleurs, elle occupe depuis juin 2022 la fonction de responsable informatique après avoir été la suppléante de Claude GRANDMONTAGNE sur cette mission technique. Nous les remercions sincèrement pour leur travail.

## **Les tarifs de l'ASA**

Comme chaque année, l'Assemblée générale devra se prononcer sur les tarifs à appliquer aux diverses prestations du RAEMA, selon la proposition du Bureau validée par le Conseil d'administration le 13 juin 2023.

**Un rappel :** Nous avons voté lors de l'assemblée générale 2019 la décision d'avancer la publication des tarifs du RAEMA de la date du Conseil d'administration de décembre à celle du Conseil d'administration de juin en continuant à respecter, lors de la détermination de ces tarifs les engagements que nous avons déjà votés lors de nos précédentes Assemblées générales, à savoir :

- pas plus d'un euro d'augmentation pour la cotisation à l'ASA,
- pas plus de deux fois l'inflation pour les autres produits de l'ASA.

Pour 2024, le Conseil d'administration de l'ASA a validé la proposition du bureau d'appliquer une augmentation de 7% (9% en 2023) sur les tarifs 2023, afin de tenir compte de l'inflation sur les prix pratiqués par nos fournisseurs.

Nous vous proposerons donc de voter ces tarifs, après la présentation par nos trésoriers du bilan financier de notre association.

Vous les retrouverez, reportés en détail, dans le Procès-verbal de cette Assemblée Générale.

Par ailleurs et pour mémoire, lors de notre assemblée générale 2020, nous avons décidé de déterminer les dates des différentes campagnes du RAEMA au Conseil d'administration de juin pour les communiquer aux participants en septembre.

Nous les avons donc votées lors du Conseil d'administration de juin 2023 et nous soumettrons au vote du prochain Conseil d'administration de juin 2024, celles de 2025.

## **ASADIA**

Pour les participants à cette Assemblée Générale qui ne le connaîtraient pas, il est rappelé qu'ASADIA est un logiciel de gestion de photographies de lésions observées dans les abattoirs d'animaux de boucherie et de charcuterie et plus récemment, les photographies de gibier.

Le projet ASADIA 1 a été initié en 2001 (22 ans, déjà), puis revu et augmenté en 2013 sous la forme du DVD-Rom ASADIA 2 ou de la clé USB ASADIA 2 et enfin depuis cinq ans, accessible par le Web dans sa version ASADIA 3 traduite en anglais et en russe.

Le groupe de travail comprend des enseignants des 4 Écoles vétérinaires françaises, de l'ENSV, de l'INFOMA, de la Direction générale de l'Alimentation, nos collègues enseignants belges de l'Université de Liège, un collègue algérien de l'université de Constantine et des experts de l'ASA, (P. TASSIN, Claude SERY, J.-M. GOURREAU, qui nous a malheureusement quitté au printemps 2022, Vincent CARLIER qui nous a malheureusement quitté cet automne 2023, Michèle CHEVALIER, , Michel MAS, Claude GRANDMONTAGNE, Ahmed KECHAD, Pierre DEMONT, Joseph DENOEL, Nicolas KORSAK, Pierre ZACHARIE et j'en oublie).

Il est rappelé que depuis 2019 le groupe de travail ASADIA a mis en place un module permettant d'utiliser ASADIA en autoformation.

Claude GRANDMONTAGNE en a développé l'architecture logicielle. Ce nouveau module est destiné à construire des quiz's qui pourront être utilisés pour l'autoformation des utilisateurs d'ASADIA (inspecteurs et étudiants des ENV) au diagnostic anatomopathologique des lésions d'abattoirs d'animaux de boucherie.

En 2023, le groupe de travail ASADIA s'est réuni une fois en séance plénière le 28 novembre. L'ASA a organisé cinq réunions du groupe "questionnaires enseignants" les 21/02, 27/04, 30/05, 27/06, 19/09 et le 21/11.

Nous avons rencontré la DGAL le 12/05, mais à la suite d'un problème de disponibilité pour certains membres du groupe de travail "Questionnaires DGAL", nous n'avons pas pu organiser de réunion plénière des experts du MECA.

Les questionnaires créés sont soumis à l'approbation du groupe de travail avant d'être publiés sur la plateforme logicielle ASADIA.

ASADIA permet également à la DGAL et aux enseignants de connaître, lorsqu'ils le souhaitent, les statistiques des consultations d'ASADIA et de sa base iconographique.



## Statistiques Fréquentation du site

Qui ?	Mars 2023	Avril 2023	Mai 2023	Juin 2023	Juillet 2023	Août 2023	Septembre 2023	Octobre 2023	Novembre 2023	Décembre 2023	Janvier 2024	Février 2024	Total
Abattoirs	589	490	564	637	584	546	490	533	583	736	494	22	6268
ENVA	10	9	6	22	5	17	10	1	5	6	4	0	95
ENVL	17	16	9	9	12	4	9	10	37	85	196	2	406
ENVN	3	7	26	17	2	1	24	23	27	29	35	0	194
ENVT	39	44	39	71	32	14	44	31	50	30	54	1	449
ULG	47	47	34	6	6	19	56	53	61	32	17	0	378
Ecosse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Finlande	2	1	0	0	0	0	0	0	1	3	1	0	8
CGM	19	47	15	30	10	10	17	48	20	20	18	1	255
Autres	80	75	73	71	60	83	96	142	187	208	105	3	1183
Total	806	736	766	863	711	694	746	841	971	1149	924	29	9236

Par ailleurs, il est rappelé que fin 2019 une convention financière a été signée (il s'agit d'une convention-cadre) entre l'ASA et la DGAL, relative au "*Soutien de la DGAL à la maintenance et à la diffusion de la version web d'ASADIA III et de ses deux composantes ASADIA Animaux de boucherie et ASADIA Gibier*". Par cette convention le Ministère en charge de l'agriculture s'engage à verser à l'ASA une somme de 90 000 € sur trois ans, en trois versements annuels de 30 000 €.

Une nouvelle convention triennale aux mêmes conditions et pour les trois années à venir a été signée le 22 décembre 2022. Elle fera l'objet d'un premier rapport d'étape en juillet prochain.

### **Le projet ASADIA Gibier**

- **Il a démarré en 2019.** La DGAL a lancé un appel d'offres auquel nous avons répondu. Notre proposition a été retenue et nous avons fourni, comme prévu, en juillet 2019 un premier pilote pour cette base de données construite sur un modèle identique à celui d'ASADIA "Abattoirs d'animaux de boucherie".

Plusieurs réunions en visioconférences de ce groupe de travail et une réunion plénière en fin de saison de chasse, ont permis d'enrichir la base iconographique d'ASADIA GIBIER et d'en documenter les photos nouvellement intégrées.

Un grand merci à Claude GRANDMONTAGNE pour son travail de conception et de programmation du logiciel phare de l'ASA.

## **Autres projets ASADIA**

Par ailleurs, des négociations sont en cours, pilotées par notre collègue Nicolas KORSACK de l'ULB, avec l'AFSCA (Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire en Belgique) pour déployer le logiciel au sein des abattoirs belges après sa traduction en langue néerlandaise.

Nous réfléchissons également à utiliser le moteur logiciel d'ASADIA dans d'autres secteurs d'activités :

- Celui des autopsies vétérinaires où nous travaillons pour l'instant avec l'Ecole vétérinaire de NANTES sur un projet de convention de partenariat
- La construction d'une base iconographique dans le domaine des animaux aquatiques. Des contacts ont déjà été pris avec des experts du secteur pour organiser un groupe de travail.

## **ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION**

Pour suivre le plan immuable du rapport moral de l'association, l'organisation des instances de notre association est, tout d'abord, rappelée.

### **Organisation des instances de notre association**

Pour des raisons de commodité et de clarté, un « rang » a été attribué à chaque siège, ce qui permet de simplifier les procédures en cas de remplacement des membres en cours de mandat. Conformément à la nomenclature adoptée en 2011, en 2023 nous étions en année C et en 2024 nous sommes en année A. L'Assemblée générale se doit de reconduire ou de remplacer les membres dont le mandat arrive à expiration en 2024.

Les différentes listes vous sont proposées ci-dessous :

***Année A (renouvelables en 2018- 2021- 2024- 2027- 2030- 2033- 2036- 2039- 2042- 2045...)***

A1 : François BOLNOT

A2 : Vincent CARLIER / **Siège vacant**

A3 : Martine CARLIER

A4 :-Hélène BENOIT-VALIERGUE

A5 : Hubert BRUGERE

A6 : Didier PEYROT / **Siège vacant**

***Année B (renouvelables en 2019- 2022, 2025- 2028- 2031- 2034- 2037-2040- 2043- 2046...)***

B1 : Jean-Christophe AUGUSTIN

B2 **Siège vacant**

B3 : **Siège vacant**

B4 : Brigitte ENRIQUEZ

B5 : Pierre DEMONT

B6 : François SIMON – nous avons décidé de geler son siège depuis 2022.

*Année C (renouvelables en 2017- 2020- 2023- 2026- 2029- 2032- 2035- 2038- 2041- 2044- 2047...)*

C1 : Michel GAUTHIER

C2 : Claude GRANDMONTAGNE

C3 : Jeanne BRUGERE-PICOUX

C4 : Michel MAS

C5 : Gilles QUINET

C6 : Sophie GREEN-THIEBAULT

Nous n'avons à ce jour reçu aucune candidature pour siéger à ces 4 postes vacants

Le Conseil d'administration s'est réuni trois fois lors de la dernière mandature, les 8 février 2023 (à l'issue de l'AG), le 13 juin 2023 et le 14 décembre 2023.

Le bureau de l'Association a été formé comme suit :

Michel MAS, Président

Martine CARLIER, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente

Claude GRANDMONTAGNE, vice-Président

Jeanne BRUGERE-PICOUX, vice-Présidente

Jean-Christophe AUGUSTIN, membre du bureau expert

Vincent CARLIER, Secrétaire général

Michel GAUTHIER, secrétaire général adjoint

Hélène BENOIT-VALIERGUE, Trésorière

Gilles QUINET, Trésorier Adjoint

Jeanne BRUGERE-PICOUX, membre du bureau

Brigitte ENRIQUEZ, membre du bureau

François SIMON, membre du bureau

Sophie GREEN-THIEBAULT, membre du bureau

Le bureau s'est réuni 3 fois au cours de l'année civile 2023, les 25 janvier, 13 juin, et 14 décembre.

Les procès-verbaux des réunions du Bureau et du Conseil d'administration ont été rédigés et archivés. Ils sont à la disposition des membres de l'Assemblée générale.

Durant l'exercice écoulé, notre association a maintenu son exigence de rigueur et de transparence dans sa gestion administrative et comptable.

Le bureau et le Conseil d'administration adressent à l'occasion de ce bilan annuel leurs sincères remerciements aux dévouées salariées de l'ASA : Leila ALI MANDJEE, Eloïse RIOUALL et Nathalie PATRY qui ont assuré avec conscience et efficacité le fonctionnement au quotidien de l'ASA.

Le bureau suit et supervise avec attention le fonctionnement de l'ASA, du fait de la présence permanente d'un ou plusieurs membres sur le site (le plus souvent en visio ces dernières années), de la participation de l'un des membres aux réunions de service et de la diffusion régulière des comptes rendus.

Des remerciements tout particuliers vont cette année encore à l'équipe financière Hélène BENOIT-VALIERGUE Trésorière, Gilles QUINET Trésorier adjoint, le Cabinet EGEA expert-comptable. Tous garantissent la loyauté des comptes et la sincérité des opérations financières. Nos deux trésoriers, ont mis en place une comptabilité analytique qui va permettre de mieux prévoir les dépenses et de concevoir un vrai budget prévisionnel pour notre association.

Grâce au concours actif de Nathalie PATRY, notre secrétaire comptable, nous pouvons avoir en temps réel la situation budgétaire ventilée par poste ce qui nous a permis d'alléger le travail et par voie de conséquence, la facture d'EGEA.

A noter qu'Hélène BENOIT-VALIERGUE assure depuis 2019 la supervision des enregistrements comptables du logiciel EBP réalisées par Nathalie PATRY.

Merci à tous pour leurs implications assidues dans cette mission.

L'année 2023 est, comme les années passées, une année de relatif équilibre pour notre association : des recettes stables (voire en légère augmentation), liées à une diversification des activités de l'ASA, et des dépenses maîtrisées.

### **Point sur la gestion des ressources humaines :**

#### **- la signature d'un accord d'intéressement avec nos salariés.**

L'ASA a décidé en 2019 de signer avec ses salariés un accord d'intéressement. Cet accord a été déposé à la DIRECCTE (devenue depuis la DRIEETS en Ile de France) dans un premier temps en juillet 2019. Il a ensuite été modifié en tenant compte des remarques envoyées par l'administration et déposé à nouveau sur la plateforme administrative dédiée en décembre 2019.

Le dossier a été jugé conforme à la réglementation en vigueur et l'accord s'est appliqué en 2020 et en 2021. Il a été renégocié en 2022 (pour trois ans) et ce nouvel accord a été appliqué dès 2023.

#### ***Quelques rappels de procédure :***

À l'issue de la parution du bilan comptable 2023, un rapport simple sera rédigé et signé par les dirigeants et les employés de l'ASA en mars 2024. Ce rapport précisera la base de calcul de la prime d'intéressement versée aux salariées ainsi que son montant. Son versement devrait être effectif au cours du premier trimestre 2024.

**- Modification de la grille salariale de nos collaboratrices à la suite du départ de Ghislaine SERVEAUX :**

Fin 2022, le CA de l'ASA a proposé de redistribuer, sous forme de prime et à titre exceptionnel (compte tenu du manque de visibilité que nous avons à l'époque sur les besoins liés au déménagement de notre laboratoire), le salaire de Ghislaine SERVEAUX entre nos trois salariées.

Toutefois, compte tenu de la relative stabilité de son bilan financier, l'ASA envisageait déjà de réintégrer à terme, tout ou partie de ces primes dans les salaires.

Ce sera effectif en 2024, à hauteur de 10% du montant des primes réintégrés aux salaires.

Cette redistribution permet notamment de tenir compte de la quantité du travail supplémentaire pris en charge à la suite du départ de Ghislaine SERVEAUX.

Des précisions sur ce point vous seront fournies lors de l'examen de notre rapport financier.

**Nouvelles conventions liées au déménagement de l'ASA**

***Convention IFIP***

**Rappel :**

Le 21 janvier 2020, M. Gilles NASSY, responsable IFIP du pôle de Maisons-Alfort a été rencontré par Claude GRANDMONTAGNE et Michel MAS.

Il avait été convenu lors de cette réunion qu'une convention-cadre entre l'ASA et l'IFIP serait rédigée et complétée par une convention financière. Cette convention a été signée en 2021. Elle comporte une annexe financière qu'il est prévu de revoir annuellement.

Nous avons rédigé et signé un nouveau "*Contrat de mise à disposition de locaux et de coopération*" afin de prendre en compte les nouvelles conditions de notre installation à ROMILLÉ

***Convention avec la MNE***

C'est un bail commercial des plus classiques pour la location d'un bureau et d'un local d'archives.

***Convention avec ACTA-DS***

Nous avons signé avec ACTA-DS une convention de prestation informatique et téléphonique.

Comme vous pouvez le constater, les activités de l'ASA ont été durant l'année écoulée, nombreuses et variées. Mais il nous reste encore quelques chantiers à mener en 2024 :

- la refonte du règlement intérieur de l'ASA, nous allons tout mettre en œuvre pour finaliser ce travail en 2024,
- Nous souhaiterions également travailler à construire de nouveaux accords de partenariat avec le Ministère en charge de l'Agriculture et les organisations interprofessionnelles,

- Poursuivre notre démarche de réorganisation de l'ASA en tenant compte de notre activité sur deux sites et redémarrer nos activités de R&D mises en sommeil pendant la crise COVID et fortement impactées par notre déménagement et sa préparation en 2023.

A ce titre je vous soumetts les propositions de projets présentées au bureau de l'ASA par notre équipe de collaboratrices :

#### *Administration de l'ASA*

- Rédaction d'un document récapitulatif pour la partie comptabilité.
- Charte graphique du site Internet et modification éventuelle du logo de l'association pour l'adapter à cette nouvelle charte graphique.

#### *Activité de R&D*

- Développement des nouveaux paramètres *Listeria* autre que *monocytogenes*, *Salmonella* atypiques, *Campylobacter*, chiffonnette.
- Développement de nouvelles matrices.
- Exploitation des tests de stabilité des échantillons congelés.
- Poursuite de l'exploitation du questionnaire de satisfaction de mars 2023.
- Informatisation du système qualité.
- Webinar sur l'exploitation des résultats du RAEMA.
- Révision de la procédure statistique.

Telles ont été les principales activités de votre association pour l'année civile 2023. Le Conseil d'administration soumet ce projet de rapport moral à la discussion et aux suffrages de l'Assemblée générale, se tient à sa disposition pour fournir toute précision utile et, à l'issue de la discussion, sollicite de sa part le vote du quitus moral.

Merci à tous les bénévoles, les volontaires et les salariés de l'ASA pour leur travail remarquable qui permet à notre association de continuer à fonctionner et même de dégager un excédent d'exploitation.

Le quitus moral concernant les activités de l'ASA pour l'année civile 2023 est accordé aux administrateurs à l'unanimité des présents. La nomination de Vincent CARLIER, président d'honneur est également votée à l'unanimité.

Panayota ELZIERE, qui a soumis sa demande d'adhésion à l'ASA, souhaite s'impliquer davantage dans l'association. Dans un 1<sup>er</sup> temps, sa candidature sera votée par le Conseil d'administration. Son souhait de participer aux instances de l'ASA est bien noté.

### **POINT 3 : Rapport financier**

La parole est donnée à Claude GRANDMONTAGNE, vice-président de l'ASA.

Les recettes de l'ASA sont essentiellement liées à AsaDia, à la subvention de la DGAL et aux produits financiers.

Pour le RAEMA, les recettes sont en augmentation ; une augmentation légèrement supérieure à la hausse des tarifs de 9% pratiquée pour l'année 2023. L'activité du RAEMA se maintient, de nouvelles activités seront développées cette année à la suite du questionnaire de satisfaction établi en 2023.

Plus de 500 000 € de recettes sont comptabilisés.

Concernant les charges, il est précisé que les dépenses liées au déménagement ont été isolées pour être directement imputées au fond de roulement. En effet, ces dépenses ne devaient avoir d'impact ni sur le résultat du RAEMA, ni sur la rémunération du personnel (prime d'intéressement).

En comparaison à l'année 2022, 60 000 € de charges supplémentaires sont comptabilisées pour le RAEMA Poudre ; 18 000 € pour le RAEMA Gel et 12 000 € pour les matériaux de référence.

Les charges liées à AsaDia sont relativement stables. Cette activité reprend un fonctionnement normal avec la reprise d'une réunion plénière.

Pour la partie ASA, + 16 000 € de charges sont comptabilisées par rapport à 2022.

Ces augmentations de charges sont notamment impactées par les fortes augmentations de la rémunération du personnel. L'ASA ne souhaitait pas pénaliser son personnel par les changements opérés en 2023, mais, au contraire, remercier l'équipe pour son travail.

C'est pour cela que les primes 2023 ont été reconduites à l'identiques par rapport à celles de 2022, et même un peu plus (une prime exceptionnelle de déménagement votée par le CA de décembre 2023).

Des charges sociales supplémentaires à hauteur de 18 000 € ont été payées par l'ASA en 2023, expliquant le résultat annuel de - 74 017 €.

L'association vise l'équilibre en 2024. Cette année permettra de mieux chiffrer les dépenses en termes de déplacements et loyers. C'est dans cette idée aussi que les tarifs du RAEMA ont été augmentés de 7% en 2024.

En fin d'année, la majeure partie du résultat sera reversée sous forme de prime. Une réintégration des primes dans les salaires pourrait être effective en 2025, pour revenir à une situation plus normale.

Une piste pour la reprise d'AsaDia par des personnes autres que M. Grandmontagne est également à l'étude.

Pour l'année 2023, le montant de l'intéressement s'élève à 1 574.16 € ; il sera réparti à parts égales entre les 3 salariées.

### ***Les tarifs de l'Association :***

Les tarifs 2024 fixés en juin 2023, conformément au fonctionnement voté lors de la précédente Assemblée générale, sont les suivants :

#### Tarifs cotisation

- Cotisation individuelle : 44€
- Cotisation étudiant : 22€

#### Tarifs RAEMA

- Abonnement annuel RAEMA pour 2 campagnes : 1195 € HT
- Abonnement annuel RAEMA pour une seule campagne : 857 € HT

#### Tarif transport colis en boîte isotherme

- 1 colis en boîte isotherme : 146 € HT

#### Tarifs colis supplémentaires

- Envoi d'un colis supplémentaire sans édition de rapport = 126 € HT
- Envoi d'un colis supplémentaire pour les 2 campagnes avec édition d'un rapport Cofrac = 809 € HT
- Envoi d'un colis supplémentaire pour 1 seule campagne avec édition d'un rapport Cofrac = 576 € HT
- Correspondance entre pots à réception des échantillons = 59 € HT

#### Tarifs RAEMA Gel

Abonnement annuel RAEMA Gel pour 2 campagnes :

- 1 dénombrement : 377 € HT
- 2 dénombremments : 444 € HT
- 3 dénombremments : 483 € HT
- 4 dénombremments : 506 € HT
- 5 dénombremments : 530 € HT

Abonnement annuel RAEMA Gel pour 1 campagne :

- 1 dénombrement : 317 € HT
- 2 dénombremments : 377 € HT
- 3 dénombremments : 417 € HT
- 4 dénombremments : 444 € HT
- 5 dénombremments : 468 € HT

Pot supplémentaire : 31 € HT

Pot supplémentaire avec rapport : 126 € HT

#### Tarifs abonnement annuel web AsaDia 3 :

- Tarif unitaire public 140 € HT
- Tarif groupe (10 ou plus exemplaires) ou adhérent 80 € HT

Ouvrage de M. DELOMEZ : 30.43 € HT (prix public), soit 32.10 € TTC.

Il est précisé que l'ensemble des tarifs a été communiqué aux laboratoires en septembre 2023, pour leur permettre d'établir le plus tôt possible leur budget prévisionnel pour 2024.



Le quitus financier est accordé à l'unanimité. Les tarifs sont votés à l'unanimité.

#### **POINT 4 : Renouvellement de six sièges au Conseil d'administration**

Pour l'année civile 2024, quatre sièges A doivent être renouvelés :

François BOLNOT

**Siège vacant**

Martine CARLIER

Hélène BENOIT-VALIERGUE

Hubert BRUGERE

**Siège vacant**

Les quatre candidatures ont été reçues. Personne ne demandant le scrutin à bulletin secret, la liste mentionnée ci-dessous est votée à main levée :

François BOLNOT

**Siège vacant**

Martine CARLIER

Hélène BENOIT-VALIERGUE

Hubert BRUGERE

**Siège vacant**

#### **POINT 5 : Projets 2024**

Les projets 2024 s'articulent autour des deux principales activités de l'ASA : le logiciel AsaDia et l'organisation des Comparaisons Inter-Laboratoires RAEMA.

Le détail a été donné au point 2 « Rapport moral ».

#### **POINT 6 : Questions diverses**

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président remercie l'ensemble des participants, particulièrement les laboratoires, et déclare l'Assemblée générale annuelle de l'association Animal-Société-Aliment close à 11H40.

Le président de l'ASA



Michel MAS